

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE2867

présenté par

M. Raux, Mme Pochon, M. Fournier, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh,
Mme Chatelain, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini,
M. Peytavie, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian
et M. Thierry

ARTICLE 4

Compléter l'alinéa 6 par les mots suivants :

« , de personnels administratifs et de vie scolaire, de personnels techniciens de laboratoire et de
personnels de santé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Écologiste – NUPES vise à inclure la prise en charge par l'État des
personnels administratifs et de vie scolaire, des techniciens de laboratoire et des personnels de santé
des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.

Le présent amendement a été travaillé avec le Syndicat national de l'enseignement technique
agricole public - Fédération syndicale unitaire (SNETAP-FSU).